



The Correctional Investigator
Canada

L'Enquêteur correctionnel
Canada

P.O. Box 3421
Station "D"
Ottawa, Ontario
K1P 6L4

C.P. 3421
Succursale "D"
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4

Le 15 avril 2020

Madame Tina Namiesniowski
Présidente de l'Agence de la santé publique du Canada
130, chemin Colonnade
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Madame Namiesniowski,

En ma qualité d'enquêteur correctionnel du Canada, je recommande que deux mesures immédiates de santé publique soient prises dans les établissements correctionnels fédéraux touchés par la COVID-19.

Premièrement, dans les établissements fédéraux qui ont connu une éclosion de la COVID-19, il est impératif de tester en priorité tous les détenus et le personnel afin de contenir la propagation du virus. Je comprends que le dépistage est laissé à la discrétion des autorités locales de santé publique, mais comme nous l'avons constaté en ce qui a trait aux éclosons survenues dans un certain nombre d'établissements de soins de longue durée, les personnes vivant dans des espaces communs ou fermés sont particulièrement à risque de contracter et de propager cette maladie introduite de l'extérieur. Il est inquiétant de constater que les méthodes de dépistage ne sont pas les mêmes selon les régions/provinces où se trouvent les établissements correctionnels. Il faut se rappeler que les déterminants de la santé au sein de la population carcérale sont uniques et généralement précaires par rapport à ceux de la population générale. Plus de 700 détenus sous responsabilité fédérale sont âgés de 65 ans ou plus, et la majorité d'entre eux souffrent de problèmes de santé chroniques sous-jacents. De plus, les nombreux cas de troubles mentaux, cognitifs et intellectuels et de problèmes de toxicomanie, qui constituent des facteurs aggravants, compromettraient gravement l'issue d'une éclosion de la COVID-19 au sein de cette population. Certains détenus sont réticents à révéler leur état de santé au personnel et craignent d'être placés en isolement médical ou dans une rangée pour détenus symptomatiques, où les conditions s'apparentent à celles de l'isolement cellulaire. Il est important que la santé des détenus soit prise en considération avec le même sérieux que la santé des personnes vivant dans des établissements de soins de longue durée, et que le gouvernement fédéral publie des directives à l'intention des établissements correctionnels du Canada selon

lesquelles des tests de dépistage devront être effectués auprès des détenus et du personnel des établissements où la COVID-19 est présente.

Deuxièmement, le personnel correctionnel reçoit des masques médicaux pour se protéger, mais les détenus n'ont reçu aucun masque médical ou non médical, à l'exception de ceux qui ont contracté la maladie. Je comprends que les masques médicaux sont rares au Canada et qu'ils doivent être donnés en priorité aux professionnels de la santé. Toutefois, selon les directives de l'administratrice en chef de la santé publique, le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage constitue une mesure de santé publique supplémentaire que tous les Canadiens peuvent prendre pour empêcher la transmission du virus à d'autres personnes, qu'ils soient asymptomatiques ou présymptomatiques. Dans le contexte de cette pandémie, les personnes purgeant une peine fédérale devraient être traitées sur un pied d'égalité et se voir offrir le même choix de santé publique que le reste de la population canadienne.

Enfin, je tiens à souligner le leadership de l'Agence de la santé publique du Canada et les efforts extraordinaires qu'elle déploie pour protéger les Canadiens. J'espère sincèrement que les mesures et les orientations envisagées par nos autorités de santé publique pour lutter contre la COVID-19 sont inclusives et applicables à tous les Canadiens, y compris ceux qui sont privés de leur liberté.

Je vous prie d'agréer, Madame Namiesniowski, mes salutations distinguées.

Original signé par

Dr Ivan Zinger
Enquêteur correctionnel

c.c. : L'honorable Bill Blair, ministre de la Sécurité publique
L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé
Dr Teresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada
Anne Kelly, commissaire, Service correctionnel du Canada (SCC)
Jennifer Wheatley, commissaire adjointe, Services de santé, SCC
Dr James Worthington, conseiller médical principal, SCC